

### **Pour en finir avec Parcoursup !**

Depuis 2018, la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) a généralisé le principe de sélection à l'ensemble des formations supérieures, université comprise. Cela a profondément transformé le rapport des élèves de lycée aux enseignements et à l'orientation.

En inscrivant l'accès à l'enseignement supérieur dans des logiques de concurrence, y compris marchande, la loi ORE et son avatar Parcoursup, hypothèquent la légitimité des apprentissages au lycée ainsi que leurs évaluations.

Ils précarisent d'autant plus la relation pédagogique qu'ils valorisent la réputation du lycée d'origine du candidat, en articulant étroitement les critères de sélection au contrôle continu voulu par les réformes du lycée et du bac de 2019. Les fondements du métier enseignant s'en trouvent contestés.

Il s'agit moins aujourd'hui de préparer aux épreuves du diplôme du baccalauréat et d'assurer le niveau minimum requis pour poursuivre des études, que de pouvoir afficher des indicateurs de performances individuelles que les enseignant-es sont maintenant appelé-es à objectiver.

Dès l'entrée au lycée, l'élève doit construire un curriculum déterminé par des choix de parcours de scolarité et d'activités prouvant son engagement et sa motivation. Soumis à la sélection, l'élève doit donc « mériter » la possibilité de poursuivre des études en faisant les preuves de sa motivation et de sa réussite, dont de nombreux éléments échappent de fait au champ scolaire.

Beaucoup semblent aujourd'hui avoir oublié l'incroyable opportunité que représentait un accès à l'université garanti par la seule réussite au baccalauréat. Il y a six ans, les deux tiers des formations supérieures étaient encore réellement non sélectives.

### **« Tout le monde n'a pas sa place à l'université », Macron, août 2017**

Dès le début de son mandat, le président de la République a annoncé la fin d'une université ouverte à tous les bachelier-es. Comment une telle annonce qui, en son temps, avait déclenché les grandes manifestations étudiantes de 1986 avec la loi Devaquet, a-t-elle pu passer presque sans opposition ? Par la ruse, a répondu l'ancien premier ministre, Edouard Philippe dans une conférence devant des étudiants de l'ESSEC en 2021.

La propagande ministérielle largement relayée dans les médias a donc réussi, à coup de manipulation de l'information, à imposer l'idée que seule la sélection serait gage de réussite pour les étudiant-es et de qualité pour les formations, en occultant les enjeux des moyens matériels et humains, et le contexte de la poussée démographique estudiantine, des générations des années 2000.

Parcoursup constitue un outil exceptionnel au service de l'invisibilisation de la pénurie de places dans l'enseignement supérieur et de la volonté politique de ne pas accompagner l'augmentation du nombre des jeunes. Il inscrit dans ses rouages le principe du renvoi de l'échec à la seule responsabilité individuelle. Les procédures d'orientation et le paramétrage de la plateforme en lui-même, invisibilisent les mécanismes de relégation des élèves jugés les moins performants, donc les moins rentables, pour le système.

### **Le règne de l'arbitraire et de la promotion du privé**

Sous couvert du mérite, Parcoursup crée les conditions de la mise en relation de l'offre de formation avec la demande de formation, le tout « vendu » sous le slogan du « dernier mot

au candidat ». En réalité, pour toutes les formations où les places manquent, les commissions de classement des candidatures sont maîtres de leur recrutement en jouant sur des critères de départage des dossiers qu'elles définissent elle-même, protégées par le principe du secret des délibérations des jurys, principe inscrit dans la loi ORE. Les attendus publics ne permettent pas de connaître exactement les critères de classement et certains d'entre eux entretiennent clairement l'arbitraire. Par exemple, la mention de l'établissement d'origine constitue en soi une levée de l'anonymat des dossiers et permet toutes les manipulations.

Les mécanismes de relégation se nichent dans la procédure elle-même. Le calendrier des opérations qui emmènent jusqu'au cœur de l'été tous les candidats sans propositions institutionnalise les mécanismes de dissuasion et d'autocensure. Alors que les lycées sont fermés et que tous les personnels sont concentrés sur l'organisation des examens, les élèves sans proposition, souvent les moins favorisés socialement et scolairement, doivent se débrouiller seuls avec l'application Parcoursup ou en sont réduits à appeler au secours un numéro vert. Les commissions d'accès à l'enseignement supérieur, chargées d'assurer le suivi des « naufragés » de Parcoursup, ne traitent que très peu de situations, pas plus que deux ou trois milliers, autant dire rien au regard de la centaine de milliers de jeunes qui disparaissent des radars entre juin et juillet. Le refus de l'administration d'instaurer la hiérarchisation des vœux a priori, avant l'ouverture du serveur la première semaine de juin, traduit bien le choix politique d'une sélection qui fonctionne sur des mécanismes invisibles du plus grand nombre.

Parcoursup est aussi une machine à promouvoir l'enseignement privé comme jamais celui-ci ne l'a été. Avec la multiplication des sources d'information, de labels, de certificats garantis par l'Etat, les formations privées envahissent la plateforme et finissent par noyer l'enseignement public dans la masse. Dans les intitulés des formations publiques, la confusion avec le privé est de surcroît savamment entretenue par l'institution elle-même, comme c'est le cas avec le titre de « Bachelor » des BUT (ex-DUT). C'est aussi un outil de légitimation de toutes les officines de coaching, parfois conventionnées avec les ministères de l'enseignement supérieur, et de l'Education nationale, puisque la complexité de la plateforme et le maquis de l'offre de formation plonge les usagers dans l'angoisse face aux choix, angoisse qui permet aux acteurs privés de se tailler une large part de marché.

**Pour toutes ces raisons, il y a urgence à remettre la question de l'accès à l'enseignement supérieur au cœur des débats. Il faut unir, dans un travail commun, les forces syndicales, en particulier en FSU, les forces politiques et des collectifs comme « Nos services publics », afin de rendre visible les enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur au sein de la fédération d'abord, et plus généralement auprès des acteurs de l'éducation et des usagers. La Loi ORE et la plateforme Parcoursup ont été conçues pour empêcher les jeunes socialement et scolairement les plus fragiles, de poursuivre des études supérieures, en particulier à l'université. Il est temps de mettre fin à ce système et de renouer avec l'ambition d'une élévation générale des qualifications pour toutes et tous.**

**Claire GUEVILLE, secrétaire nationale, secteur Lycée**